

# RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

## Mer, Littoral et Ports, protection et mise en valeur des espaces maritimes et naturels

■ Séance du 14 Décembre 2017

5468

### ■ Présentation du rapport d'activité de l'année 2016 de Nouvelle Aire, délégataire de service public en charge de l'avitaillement sur le port de La Pointe Rouge

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine le 1er janvier 2016 ; c'est ainsi qu'elle gère 24 ports de plaisance représentant 8500 postes à flot et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 006-473/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/130 la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Sarl Nouvelle Aire l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille qui comprend la distribution des carburants et produits dérivés (huile, additifs). Ce contrat a été conclu pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative, technique et financière du service. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse par les services métropolitains dont la synthèse est jointe en annexe pour l'année 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération POR 006-473/13/CC du Conseil de Communauté en date du 28 juin 2013 approuvant le choix du délégataire et le contrat de Délégation de Service Public relatif à « l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille qui comprend la distribution des carburants et produits dérivés (huile, additifs...) » ;
- Le procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- La synthèse jointe en annexe.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2016 a été remis par la Sarl Nouvelle Aire, titulaire de la convention de délégation de service public relative à « l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille qui comprend la distribution des carburants et produits dérivés (huile, additifs...) », n°13/130.

**Délibère**

**Article unique :**

Est pris acte du rapport d'activité pour l'année 2016 remis par la Sarl Nouvelle Aire, délégataire de service public titulaire du contrat de DSP n°13/130 relatif à « l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille qui comprend la distribution des carburants et produits dérivés (huile, additifs...) ».

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Ports et Infrastructures portuaires

Patrick BORÉ

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016, NOUVELLE AIRE  
DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC EN CHARGE DE L'AVITAILLEMENT DU  
PORT DE PLAISANCE DE LA POINTE ROUGE, À MARSEILLE**

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 006-473/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/130 la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Sarl Nouvelle Aire l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille qui comprend la distribution des carburants et produits dérivés (huile, additifs). Ce contrat a été conclu pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative, technique et financière du service. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse par les services métropolitains dont la synthèse est jointe en annexe pour l'année 2016.

**SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE  
A L'ATTENTION DU CONSEIL DU CONSEIL DE METROPOLE  
EXERCICE 2016**

**SARL NOUVELLE AIRE**

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 006-473/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/130, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société Nouvelle Aire, société à responsabilité limitée (SARL), ayant son siège social à Marseille au 5 Quai du Port 13002 Marseille, l'«exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe-Rouge à Marseille». Le contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> Août 2013 pour une durée de 6 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2016, les principaux indicateurs portant sur le service délégué d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe-Rouge à Marseille.

### **I/ Contenu du rapport**

Le rapport remis par le délégataire contient des informations et documents qui permettent l'analyse de l'activité déléguée.

Comme le prévoit le contrat de DSP, le délégataire transmet mensuellement des documents, notamment les factures d'achat de carburants, permettant ainsi le suivi des marges commerciales pratiquées par celui-ci.

### **II/ Compte rendu technique**

Sur la période du 1er août 2013 au 31 décembre 2016, le délégataire a réalisé 54,1 k€ d'investissements, soit plus d'investissements que le contrat le prévoyait pour cette période.

En 2016, le délégataire a réalisé peu d'investissements, soit 0,6 k€ pour du matériel informatique.

Les investissements effectués depuis 2013 par le délégataire sont les suivants:

	INVESTISSEMENTS DE LA DSP	Montant en k€ HT
<b>2013</b>	Fourniture et pose de 3 appareils distributeurs	17,5
	Fourniture et pose de 2 appareils distributeurs	19,8
	Mise en service de la vidéo protection	2,5
	Fourniture et pose d'un climatiseur	2,3
	<b>Total 2013</b>	<b>42,1</b>
<b>2014</b>	Pose de défenses de quais	9,8
	<b>Total 2014</b>	<b>9,8</b>
<b>2015</b>	Matériel de bureau	1,6
	<b>Total 2015</b>	<b>1,6</b>
<b>2016</b>	Matériel informatique	0,6
	<b>Total 2016</b>	<b>0,6</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>54,1</b>

Dès 2013, le délégataire a remplacé les pompes et DAC (distributeurs automatiques de carburant) sans que cet investissement soit prévu au contrat. Le programme prévisionnel de travaux est ainsi déjà largement dépassé, soit 37,2 k€ HT au lieu des 10 k€ prévus au contrat pour l'entretien et la maintenance. Ces investissements, biens de retour de la délégation de service public, ont été effectués à la seule initiative du délégataire sans information du délégant. Ils sont donc effectués aux risques et périls de ce dernier et ne sauraient avoir de conséquences ultérieures sur l'équilibre de la délégation.

En 2016, au terme de 3 années et demie d'exploitation, le montant total des investissements prévus au contrat est dépassé de 20 %. Le contrat prévoyait 45 000 € d'investissements sur 6 ans. On peut souligner que les investissements réalisés non prévus au contrat assurent une protection des installations portuaires et un meilleur service rendu à l'utilisateur. Avec les anciennes pompes, le débit de carburant servi était plus lent, ce qui gênait les professionnels de la mer (se servant à la station de la Pointe-Rouge) dans leur activité.

En 2016, les travaux d'entretien et de maintenance ont coûté 9,3 k€.

Comme les années précédentes, les travaux d'entretien et de maintenance concernent :

- le contrôle trimestriel et la vérification annuelle réglementaire des appareils distributeurs de carburant
- la vérification annuelle des extincteurs ainsi que,
- le pompage des cuves et des bacs récupérant les eaux grises et les résidus d'hydrocarbures, et le curage du réseau

### III/ Compte rendu d'activité

Le délégataire est responsable de l'avitaillement de plusieurs types de carburants :

- Super plaisance ou SP 95
- Super détaxé (super pêche)
- Gazoil plaisance ou GO/PL
- Gazoil détaxé (gazoil pêche)

Les carburants dits « pêche » ne sont pas affectés des taxes usuelles appliquées en matière de vente de produits pétroliers. Ces carburants sont vendus spécifiquement aux professionnels de la mer ayant eu, au préalable, une autorisation des douanes.

L'exploitant est autorisé à « la livraison aux navires de gazole et de supercarburant au bénéfice du régime douanier et fiscal privilégié de l'avitaillement des bateaux institué par les articles 190 et 265 bis 1c du code des douanes ». Les différentes règles d'exonération applicables aux stations d'avitaillement sont précisées dans le bulletin officiel des douanes n°7112 du 26 avril 2016 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le délégataire y est donc soumis.

Un seul produit dérivé est vendu, il s'agit d'huile de moteur.

D'après les informations communiquées dans le RAD et les documents transmis mensuellement, on constate que le délégataire a acheté plus de carburants que l'année dernière (+ 8,5 %), soit 1 060 284 litres en 2016 contre 977 022 litres en 2015 à des tarifs moins élevés. Il a été calculé un tarif d'achat moyen, pondéré par les volumes achetés, de 0,767 € HT/L en 2016 contre 0,813 € HT/L en 2015, soit -5,7 %.

En ce qui concerne les ventes, le délégataire a vendu un nombre de litres supérieur à celui de l'année 2015, soit + 10 %, avec 903 981 litres en 2015 et 991 959 litres en 2016.

Le tarif de vente moyen, calculé, pondéré par les volumes vendus a par conséquent également diminué puisque le délégataire a pour obligation de calculer son prix de vente à partir du prix d'achat de carburant (cf paragraphe 2 /2 prix de vente des carburants), soit 0,948 € HT/L en 2016 contre 1,013 € HT/L en 2015, soit -6,4%.

L'augmentation des ventes de carburants a atténué l'effet de la diminution des tarifs de vente, ainsi le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 a progressé de 7,1 % (cf paragraphe IV/ économie de la délégation).

## **1/ Nombre de litres de carburants**

### **1/1/ Nombre de litres achetés par le délégataire**

		SP 95	SUPER PECHE	GO/PL	GAZOLE PECHE	TOTAL CARBURANTS	Evolution N/N-1
2015	Total Litres	426 018	225 145	149 003	176 856	977 022	8,08%
	En %	43,60%	23,04%	15,25%	18,10%	100,00%	
2016	Total Litres	467 855	246 498	142 578	203 353	1 060 284	8,52%
	En %	44,13%	23,25%	13,45%	19,18%	100,00%	

Le tableau indique, en 2016 comme en 2015, que le carburant le plus acheté par le délégataire est le SP 95, (c'est-à-dire le super plaisance), soit 44,1 % des achats en 2016. Les achats de carburants ont augmenté de 8,5% en 2016 par rapport à 2015.

### **1/2/ Nombre de litres vendus**

Le délégataire a indiqué dans son rapport le nombre de litres vendus pour l'année 2016.

		SP 95	SUPER PECHE	GO/PL	GAZOLE PECHE	TOTAL CARBURANTS	Evolution 2015/2014
En 2015	Total Litres	411 750	186 204	147 506	158 521	903 981	-0,42%
	En %	45,55%	20,60%	16,32%	17,54%	100,00%	
En 2016	Total Litres	446 469	222 963	131 448	191 079	991 959	9,73%
	En %	45,01%	22,48%	13,25%	19,26%	100,00%	

En 2016 comme en 2015, le carburant SP 95, super plaisance, est le carburant le plus vendu soit 45 % en 2016, avec 446 469 litres vendus. Ceci est cohérent avec la remarque du paragraphe précédent, ce carburant a été celui acheté en plus grands volumes par le délégataire car il est le plus acheté par les usagers.

Le nombre total de litres vendus en 2016, tout carburant confondu, est de 991 959 litres, soit + 9,7 % par rapport à 2015.

## 2/ Tarif des carburants

Le délégataire est tenu de communiquer mensuellement à la collectivité un tableau indiquant le prix d'achat des carburants, les volumes achetés, la marge dégagée sur le prix de vente des carburants ainsi que tous les justificatifs (article 21 du contrat). Les factures d'achat de carburant et les prix de vente pratiqués par le délégataire, ont été communiqués régulièrement tout au long de l'année.

Un tableau de suivi a été élaboré afin de contrôler mensuellement les marges appliquées par le délégataire après chaque livraison de carburant. Les marges commerciales calculées avec les valeurs transmises sont globalement respectées.

Les données présentées, dans les tableaux ci-dessous, correspondent aux valeurs moyennes annuelles obtenues après l'enregistrement de chaque facture sur ce tableau de suivi.

### **2/1/ Prix d'achat des carburants pour le délégataire**

Les données transmises, vérifiées au moyen des factures, ont permis de calculer les prix d'achat moyens pondérés (par les volumes achetés) de chacun des carburants en 2016.

		SP 95	SUPER PECHÉ	GO/PL	GAZOLE PECHÉ	TOTAL CARBURANTS
2015	Prix d'achat moyens pondérés (en € HT/L)	1,109	0,493	0,923	0,416	<b>0,813</b>
	Volumes achetés (en L)	426 018	225 145	149 003	176 856	977 022
Evolution 2015/2014	Prix d'achat moyens pondérés (en € HT/L)	<b>-8,3%</b>	<b>-25,9%</b>	<b>-11,3%</b>	<b>-29,7%</b>	<b>-15,4%</b>
2016	Prix d'achat moyens pondérés (en € HT/L)	1,060	0,477	0,910	0,345	<b>0,767</b>
	Volumes achetés (en L)	467 855	246 498	142 578	203 353	1 060 284
Evolution 2016/2015	Prix d'achat moyens pondérés (en € HT/L)	<b>-4,4%</b>	<b>-3,2%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-17,1%</b>	<b>-5,7%</b>

Les prix d'achat moyens sont plus élevés pour les carburants à destination des plaisanciers. En 2016, les prix d'achat moyens de tous les carburants ont été inférieurs aux prix d'achat moyens de 2015, soit – 5,7% en moyenne.

## 2/2/ Prix de vente des carburants

Le délégataire doit, après chaque livraison de carburant, calculer le prix de vente de celui-ci en respectant les marges commerciales imposées par le contrat.

Il est à noter, que pour le calcul de la marge commerciale, il a été intégré dans la formule de calcul le coût de transport de carburant, soit 0,02 € HT/L de carburant acheté

### Marge commerciale appliquée

Nom carburant		Marge commerciale en % du prix de vente fixée par le contrat		Marge en % fixée par le délégataire	Analyse
Délégataire	Contrat	Minimum	Maximum	Données 2016	
SP 95	Super plaisance	15,0%	18,0%	15,5%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat
Super pêche	Super détaxé	8,0%	12,0%	13,0%	Marge appliquée supérieure au seuil
GO/PL	Gasoil plaisance	15,0%	18,0%	18,3%	Marge appliquée supérieure au seuil
Gazole pêche	Gasoil détaxé	8,0%	12,0%	13,5%	Marge appliquée supérieure au seuil

Les marges en pourcentage indiquées correspondent, pour chaque carburant, à la marge commerciale moyenne pondérée (par les volumes de carburants achetés) calculée sur l'année.

D'après les données transmises, globalement en 2016, les marges commerciales appliquées ont été dépassées. Cette valeur est une moyenne et il s'avère, que le dépassement du seuil provient de quelques valeurs élevées relevées sur une année complète d'exploitation.

Il est régulièrement rappelé au délégataire l'importance du respect de cette clause du contrat.

Toutefois, selon le délégataire cette gestion des tarifs à chaque livraison est complexe, celui-ci explique que cette pratique est déconcertante pour l'utilisateur qui observe fréquemment des modifications des tarifs (notamment en période estivale).

Pour les prochains contrats de DSP, ce point sera étudié avec attention et un des objectifs sera d'établir une autre méthode pour fixer les tarifs de vente.

### Prix de vente moyen pondérés des carburants

Les données transmises ont permis de calculer les prix de vente moyens pondérés (par les volumes vendus) de chacun des carburants en 2016.

		SP 95	SUPER PECHE	GO/PL	GAZOLE PECHE	TOTAL CARBURANTS
2015	Prix de vente moyens pondérés (en € HT/L)	1,365	0,559	1,166	0,492	<b>1,013</b>
	Volumes vendus (en L)	411 750	186 204	147 506	158 521	903 981
Evolution 2015/2014	Prix de vente moyens pondérés (en € HT/L)	<b>-5,6%</b>	<b>-31,7%</b>	<b>-6,8%</b>	<b>-30,0%</b>	<b>-12,1%</b>
2016	Prix de vente moyens pondérés (en € HT/L)	1,304	0,573	1,139	0,424	<b>0,948</b>
	Volumes vendus (en L)	446 469	222 963	131 448	191 079	991 959
Evolution 2016/2015	Prix de vente moyens pondérés (en € HT/L)	<b>-4,5%</b>	<b>2,5%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-13,8%</b>	<b>-6,4%</b>

Par rapport à 2015, le prix de vente moyens des quatre carburants a diminué et cette diminution a même atteint 14 % pour le gazole détaxé.

Entre 2015 et 2016, le prix de vente moyen a diminué de 6,4%.

Même si les marges moyennes calculées dépassent les seuils fixés, on constate néanmoins que le délégataire a répercuté aux usagers la baisse des tarifs d'achats de carburants.

Les tarifs d'achat ont diminué de près de 6 %, donc les tarifs de vente ont par répercussion diminué, eux aussi d'environ 6 %.

### **3/ Ventes de produits dérivés**

Le délégataire indique la vente de produits dérivés, seulement des huiles pour moteur.

#### **3/1/ Nombre de litres de produits dérivés**

En 2016, 241 litres ont été vendus, soit une augmentation de 77 % par rapport à 2015, année durant laquelle 136 litres avaient été vendus.

#### **3/2/ Tarifs des produits dérivés**

Le prix de vente de l'huile moteur est, comme pour les carburants, encadré par le contrat.

La marge commerciale en pourcentage du prix de vente doit être comprise entre 20 % et 25 %.

**En 2016**

Format bidon huile	Prix d'achat (en € HT)	Prix de vente (en € HT)	Marge commerciale (en %)
<b>5 litres</b>	15,8	21,08	<b>25,0%</b>
<b>2 litres</b>	7,7	10,26	<b>25,0%</b>

Le délégataire respecte les seuils fixés par le contrat.

#### **4/ Effectif de la structure**

En 2016, Il est présenté dans le rapport le personnel travaillant à la station d'avitaillement de la Pointe-Rouge. Trois personnes sont salariées, comme en 2015 :

- 2 pompistes (employés de service)
- 1 responsable administratif

Le taux d'emploi, est de 3 équivalents temps plein puisque ces trois salariés travaillent à temps complet pour l'activité DSP de la station de la Pointe-Rouge.

M Patrick DE IACO, a le statut de gérant de la société Nouvelle Aire.

### **IV/ Economie de la délégation**

#### **1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat**

L'exercice 2016 est le troisième exercice complet d'exploitation de la station d'avitaillement pour le délégataire.

##### **1/1/ Produits**

Les produits de la délégation sont composés essentiellement par les ventes constitutives du chiffre d'affaires et s'élèvent à 1 023,5 k€ (Les « autres produits » représentent environ 0,05 % du total et seulement 526 €). On constate une augmentation des produits de 7,2 % par rapport à 2015, soit 954,8 k€ HT.

- *Formation du chiffre d'affaires :*

##### Les recettes en k€ HT

	En 2015		En 2016	
	Montant en k€ HT	En %	Montant en k€ HT	En %
Ventes carburants détaxés	129,2	13,5%	69,5	6,8%
Ventes carburants taxés	825,6	86,5%	953,4	93,2%
Total recettes vente de carburants	954,8	100,0%	1 022,9	100,0%

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 022,9 k€ et a augmenté de 7,1 % en 2016 par rapport à 2015 (954,8k€). Le chiffre d'affaires est composé de la vente de carburants.

L'augmentation des ventes de carburants d'environ 10 % a atténué l'effet de la diminution des tarifs de vente de 6,4 % en moyenne, ainsi le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 a pu progresser de 7,1 %.

- *Les autres postes de produits*

En 2016, les autres produits correspondent aux « produits divers de gestion courante » d'un montant de 485 € et à des produits financiers à hauteur de 41 € (soit 0,05 % sur le total des produits de 1 023,5 k€).

## 1/2 Charges

En 2016, les charges de la délégation représentent 1 050,6 k€. Elles sont précisées dans le tableau présenté ci-dessous.

### Montant des charges en 2016

<b>En 2016</b>	<b>Montant en k€ HT</b>	<b>En %</b>
<b>Achats carburants</b> ( et variation de stocks)	854,9	81,4%
<b>Frais de transport sur achats carburants</b>	12	1,1%
<b>Autres achats</b> (fournitures, eau, électricité)	5,3	0,5%
<b>Charges d'entretien</b>	9,4	0,9%
<b>Services extérieurs</b> (honoraires, frais de télécommunication)	16,5	1,6%
<b>Redevance versée au délégant</b>	30,7	2,9%
<b>Impôts et taxes</b> (dont Impôt sur les sociétés)	0,114	0,0%
<b>Charges de personnel</b>	112,3	10,7%
<b>Charges restantes</b> (charges financières, dotations aux amortissements)	9,4	0,9%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 050,6</b>	<b>100,0%</b>

Les charges s'élèvent à 1 050,6 k€ et ont augmenté de 8,2 % par rapport à l'exercice 2015 (soit 970,8 k€). A l'exception du poste « achats de carburants et variation de stocks », les montants de charges sont proches de ceux réalisés lors de l'exercice précédent.

Le poste de charge le plus important pour la délégation est le poste « achats de carburants et variation de stocks », soit 854,9 k€ HT, et celui-ci a fortement augmenté par rapport à 2015, soit 796,7 k€. Cette augmentation de charges est cohérente avec l'activité en progression de la station d'avitaillement. Il y a eu plus de demandes en carburant en 2016 qu'en 2015 (soit environ + 10 % au niveau des ventes) donc le délégataire a acheté plus de carburant.

Il est à noter, qu'en 2016 comme en 2015, le compte « Impôts et taxes » s'élève à 0,1 k€ car il comprend seulement le montant de la taxe professionnelle. Depuis 2014, le délégataire n'a pas eu à s'acquitter d'impôt sur les bénéfices puisque le résultat des exercices 2014, 2015 et 2016 ont été déficitaires, cf paragraphe ci-dessous.

Les charges de personnel s'élèvent à 112,3 k€, charges équivalentes à 2015. Le nombre d'ETP (équivalent temps plein) est resté constant par rapport à 2015.

La redevance versée au délégant en 2016 est également d'un montant équivalent à celui de 2015, soit près de 31 k€.

### Composition des charges (en % du total des charges) en 2016

- Achat de carburant (et variation de stocks) : représentent 81,4 % du total des charges
- Charges de personnel : représentent 10,7 %
- Redevance versée au délégant : représente 2,9 %
- Autres charges : 5,0 %

### **1/3/ Résultat de l'exercice**

Depuis 2014, le résultat net comptable de l'activité de délégation de service public gérée par la société Nouvelle Aire est déficitaire (2014 : - 29,7 k€ ; 2015 : - 16 k€).

Pour l'exercice 2016, ce résultat est déficitaire de 27 k€

### **1/4/ Comparaison au prévisionnel**

#### Les recettes réalisées comparées au prévisionnel de 2016

(Les recettes indiquées dans le compte d'exploitation sont représentées seulement par le chiffre d'affaires).

Il est constaté un écart de 12,3 % entre le montant total des produits de 1 023,5 k€ et le montant inscrit au compte d'exploitation prévisionnel du contrat, qui est de 1 167 k€.

#### Les charges réalisées comparées au prévisionnel de 2016

Les charges enregistrées sur le compte de résultat de la DSP en 2016, soit 1 050,6 k€, sont inférieures de 6,9 % aux charges prévues au compte prévisionnel d'exploitation, 1 129 k€.

#### Le résultat de l'exercice comparé au prévisionnel de 2016

Le compte d'exploitation prévisionnel prévoyait un bénéfice de 38,3 k€ en 2016, or en 2016, l'activité a généré un déficit de 27 k€ car le total des produits a été inférieur aux prévisions.

### **2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable**

A partir du bilan comptable d'une structure déléguée, un bilan fonctionnel est réalisé.

La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée. Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

### **2/1/ Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG**

En 2016, comme en 2015, le FRNG de la DSP est négatif et s'élève à - 84 k€ en 2016 (en 2015, soit - 55,4 k€). Un FRNG négatif signifie que le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). Depuis 2014, le délégataire n'a plus la capacité de financer ses investissements par des ressources durables.

Cette situation s'explique par une diminution importante des ressources propres, causée par une diminution des capitaux propres et la diminution des emprunts.

Les capitaux propres sont composés du capital social (8 k€) qui est inchangé en 2016, du report à nouveau (correspondant au total des déficits de 2014 et 2015) et du résultat de l'exercice. Les capitaux propres diminuent, car depuis 2014, il est reporté le déficit de l'exercice, soit 27 k€ en 2016.

Les dettes financières correspondent à la valeur de l'emprunt au 31/12/2016, soit 15,9 k€. Un emprunt de 42,9 k€ avait été contracté en novembre 2013 pour financer les investissements (cf paragraphe II/ compte rendu technique). Cet emprunt sera remboursé en août 2018, soit un an avant la fin du contrat.

L'actif immobilisé est constitué des biens de retour acquis depuis 2013. Au 31/12/2016, la valeur de l'actif brut de la DSP atteint 54,1 k€ et celle de l'actif net est de 36,3 k€.

L'article 44 du contrat de DSP intitulé biens de retour précise que « le fermier est tenu de remettre gratuitement à la collectivité, en état normal d'entretien, tous les ouvrages et équipements qui font partie intégrante de l'affermage »

## **2/2/ Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR**

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2016, le montant du BFR est de - 204 k€ soit presque 5 fois plus important qu'en 2014 (- 41,8 k€). Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que la DSP finance son activité par ses dettes de court terme.

Le BFR est négatif car le montant inscrit au passif est supérieur à l'actif d'exploitation. L'actif d'exploitation est constitué des stocks de marchandises (17,4 k€), des créances clients (soit 67,2 k€) et des créances d'exploitation (20,6 k€).

Le passif d'exploitation comprend les dettes fournisseurs et d'exploitation (soit 212 k€) et les dettes fiscales et sociales (97 k€). Le montant important des dettes est à l'origine de l'augmentation du BFR en 2015 et 2016.

Au 31/12/2016, la DSP doit plus aux débiteurs que ce que les créanciers lui doivent. Cette pratique courante est menée par les gestionnaires afin d'augmenter la trésorerie.

## **2/3/ Trésorerie**

Le montant de la trésorerie s'élève à 120 k€ contre 141 k€ en 2015, celui-ci correspond au montant des disponibilités, qui est le résultat du fonctionnement des cycles de court terme et de long terme.

En 2016, le FRNG est négatif, donc les ressources stables ne couvrent pas les emplois stables.

Mais, cette situation est compensée par un bon fonctionnement du cycle d'exploitation, qui a généré une ressource en fonds de roulement et qui a été suffisante pour que le solde net de trésorerie reste positif à hauteur de 120 k€.

L'équilibre du cycle de long terme est à surveiller.

## **3/ Relations financières avec le délégant**

En 2016, le délégataire a versé une redevance de 30,7 k€ à la collectivité délégante dont 4 045 € correspondant à la part fixe et 26 597 € correspondant à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 (2,6 % du chiffre d'affaires sont reversés au délégant).

Pour l'exercice 2016, elle représente 2,9 % du total des charges (3,2 % en 2015) et 3 % du chiffre d'affaires (3,2 % en 2015).

## **V/ Qualité du service**

Nouvelle Aire précise dans son rapport prendre particulièrement soin des usagers notamment par un accueil de qualité. Le retour des usagers auprès de la capitainerie est satisfaisant.

## **VI/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2016**

Le délégataire transmet les documents exigés par le contrat afin d'assurer le suivi de l'exploitation, notamment pour la vérification du respect des marges commerciales appliquées (obligation contractuelle).

En 2016, le délégataire a vendu 991 959 litres, soit pratiquement 10 % de plus qu'en 2015 avec 903 981 litres.

Les tarifs de vente de carburants ont diminué en moyenne de 6,4 %, à la suite de la diminution des tarifs d'achat.

L'augmentation des ventes de carburants a atténué l'effet de la diminution des tarifs de vente, ainsi le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 a pu progresser de 7,1 % pour atteindre 1 022,9 k€ contre 954,8 k€ en 2015.

Malgré ces bons résultats, le chiffre d'affaires réalisé en 2016 n'atteint pas les objectifs du compte d'exploitation prévisionnel (1 167 k€), il est noté un écart de 12,3 %.

L'activité déléguée, gérée par le délégataire Nouvelle Aire est déficitaire en 2016 de 27 k€ ; en 2015 elle l'était également à hauteur de 16 k€. L'augmentation des produits n'a pas été suffisante pour rétablir l'équilibre.

Concernant la situation financière du délégataire, l'équilibre de long terme s'est fragilisé depuis 2014. Il est donc à surveiller.

Le bon fonctionnement du cycle d'exploitation (cycle de court terme) permet de générer des ressources de financement à court terme et un solde de trésorerie positif (soit + 120 k€).

Depuis 2014, le délégataire n'a plus la capacité de financer ses investissements par des ressources durables mais seulement à l'aide de ressources à court terme. Toutefois, le délégataire ne devrait plus effectuer d'investissements importants car celui-ci a déjà dépassé de 20 % le montant prévu au contrat (soit 45 k€ sur 6 ans).

Le délégataire a souhaité dès la prise de la DSP remettre à neuf les équipements ce qui témoigne d'un souhait d'offrir une qualité de service performante.